

Communiqué de presse sur la révision de la Loi sur les denrées alimentaires

Limiter la publicité nocive pour la santé autour des émissions pour enfants

LCH et le SER, les faîtières suisses des syndicats d'enseignants, appellent, au nom de leurs 60'000 membres, le Conseil national à protéger la santé des enfants et des adolescents dans le cadre de la révision actuelle de la Loi sur les denrées alimentaires, et à accepter la limitation de la publicité des aliments nocifs pour la santé, telle qu'elle est proposée par le Conseil fédéral dans l'art. 14 al. 2bis.

Les organisations d'enseignants LCH et SER sont consternées et déçues par la révision en cours au parlement fédéral. Dans les plans d'études, il est exigé des enseignants qu'ils éduquent les enfants à un comportement sain et à une mobilité corporelle. Les parents souhaitent que, lors des pauses et au repas de midi, la nourriture soit saine.

Pourtant, aujourd'hui, 40% des spots publicitaires autour des émissions pour enfants vantent des sucreries ou des aliments gras et trop salés. Cette publicité dangereuse pour la santé entrave les efforts de prévention aussi bien des écoles que des parents. De plus en plus d'enfants souffrent d'un surpoids induisant des conséquences néfastes pour eux-mêmes et pour les coûts de la santé.

Le Conseil fédéral s'est montré conséquent et a proposé, dans le cadre de la révision de cette Loi sur les denrées alimentaires, une limitation de la publicité pour les aliments malsains destinés aux enfants (art. 14 al. 2 bis). Or, une majorité du Conseil des Etats et une forte minorité de la Commission ad hoc du Conseil national prônent la suppression de cet article. Les intérêts qui motivent ces représentants du peuple restent mystérieux.

Le SER et LCH vont suivre ce vote avec attention et faire connaître dans leurs organes de presse professionnels le nom des parlementaires qui refusent de protéger les enfants des publicités malsaines. Le corps enseignant n'est pas disposé à assumer plus longtemps des demandes sociales qui ne sont pas réellement soutenues par le politique.

Martigny et Zürich, le 13 novembre 2013

Georges Pasquier, président SER

Beat W. Zemp, Zentralpräsident LCH

Tél. 078 686 68 12 (mobile du président)
Tél. 027 723 59 60 (secrétariat général SER)

Tel. 061 903 95 85 (Präsidiälbüro)
Tél. 044 315 54 54 (Zentralsekretariat LCH)